

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT

TITRE : Système intégré de gestion du programme d'aide aux athlètes (SIGPAA)

INTRODUCTION :

Le ministère du Patrimoine canadien a l'intention de se procurer les services d'un analyste principal des applications/programmeur afin d'assurer un service, sur place, de mise à jour/révision, ainsi que d'entretien et de soutien 24 heures sur 24 de la base de données du SIGPAA. Le présent préavis d'adjudication de contrat (PAC) a pour but de communiquer l'intention du gouvernement d'octroyer un contrat pour ces services à PROCOM, 300 chemin March, Suite 600, Kanata, Ontario, K2K 2E2. Toutefois, avant d'octroyer un contrat, le gouvernement aimerait offrir aux fournisseurs la possibilité de faire la preuve qu'ils sont capables de répondre aux exigences établies dans le présent préavis, en présentant un énoncé de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils.

Si d'autres fournisseurs potentiels présentent un énoncé de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils et prouvent qu'ils répondent aux exigences établies dans le PAC, le gouvernement enclenchera le processus d'appel d'offres complet soit en ayant recours au service des appels d'offres électronique du gouvernement ou au moyen traditionnel, afin d'adjuger le marché.

Si, au plus tard à la date de clôture, aucun autre fournisseur ne présente d'énoncé de capacités répondant aux exigences établies dans le PAC, un contrat sera octroyé au fournisseur présélectionné.

CONTEXTE :

Le Programme d'aide aux athlètes est un programme de subventions conçu pour les athlètes de calibre international qui engagent des dépenses pour pratiquer un sport de haut niveau. L'aide financière est versée directement aux athlètes afin de les aider à couvrir les frais d'entraînement et de la vie courante ainsi que, le cas échéant, à couvrir les frais d'études en défrayant les frais de scolarité.

Le but de ce projet est de répondre aux exigences du PAA et de permettre à la Direction générale de Sport Canada d'apporter des améliorations à SIGPAA et de s'assurer d'un soutien dans le cas d'une défaillance du système.

Conçu il y a plus de 15 ans pour soutenir le PAA, le SIGPAA est l'élément central en ce qui a trait à la collecte et au suivi de tous les renseignements personnels, biographiques (y compris les résultats des compétitions) et financiers de tous les athlètes qui reçoivent une aide financière.

La valeur estimée du contrat, incluant les années d'option et les services optionnels est de 240 000\$ (excluant les taxes applicables) qui représente environ 50 000\$ par année pour les services de mise-à-jour, et de 10 000\$ par année pour le soutien et l'entretien.

PÉRIODE DU CONTRAT / ANNÉES D'OPTION :

La période du contrat est d'environ une année, à partir de l'adjudication du contrat jusqu'au 31 mars 2015. L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la période du contrat jusqu'à trois (3) périodes d'une année chacune sous les mêmes conditions.

Le contrat original ainsi que chaque année d'option peuvent être établis avec les services optionnels "A" et/ou "B" décrits ci-dessous.

SERVICES OPTIONNELS :

A) Améliorations au SIGPAA - Mise à jour du système

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les services selon les mêmes conditions et aux prix établis dans le contrat. Les services optionnels ne pourront être exercés que par l'autorité contractante et seront confirmés, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer les services optionnels "A" à n'importe quel moment avant le 15 février de chaque période de contrat, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

B) Service d'entretien et de soutien, 24 heures, sur place

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les services selon les mêmes conditions et aux prix établis dans le contrat. Les services optionnels ne pourront être exercés que par l'autorité contractante et seront confirmés, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer les services optionnels "B" à n'importe quel moment avant le 15 février de chaque période de contrat, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

EXIGENCES MINIMALES ESSENTIELLES :

Tout fournisseur intéressé doit prouver au moyen d'un énoncé de capacités qu'il répond aux exigences suivantes :

- Doit avoir accès aux droits de propriété intellectuelle des acquis (application - base de données).

JUSTIFICATION DU FOURNISSEUR PRÉSÉLECTIONNÉ :

La base de données SIGPAA a été conçue par PROCOM. Une demande de propositions (DDP) a été affichée sur MERX, et le contrat pour l'élaboration du SIGPAA dans un environnement SQL a été confié à PROCOM en décembre 2003.

Compte tenu que le contrat original a été octroyé à la suite d'un processus compétitif, l'entrepreneur (PROCOM) détient les droits de propriété intellectuelle des acquis (application - base de données). Par conséquent, la seule firme capable d'accomplir ce travail est PROCOM.

Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle de l'élément original. Pour pouvoir respecter les obligations aux termes de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, l'État doit détenir la propriété des renseignements personnels pertinents et doit utiliser les clauses contractuelles pertinentes, de sorte que l'entrepreneur n'ait aucun droit sur les renseignements personnels ou qu'il n'en conserve pas de copie. L'entrepreneur n'aura aucun droit à de tels droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux, sauf tout droit qui pourra lui être conféré par écrit par le Canada.

RÉPONSE :

Les fournisseurs qui se considèrent entièrement qualifiés et qui sont disponibles pour répondre aux exigences précisées peuvent présenter un énoncé de qualités par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé de capacités doit clairement faire la preuve que le fournisseur répond aux exigences du préavis.

La date et l'heure de clôture fixées pour l'acceptation des énoncés de capacités est le 24 avril 2014, à 14h00, HAE.

Les demandes de renseignements doivent être envoyées à :

Line Séguin
Spécialiste en acquisitions et marchés
Patrimoine canadien
15, rue Eddy, 9^e étage, pièce 81
Gatineau (Québec) K1A 0M5

Tél. : 819-997-2389
Télec. : 819-953-4133
Courriel : line.seguin@pch.gc.ca

Les énoncés de capacités doivent être envoyés à :

SALLE DE COURRIER
NUMÉRO DU DOSSIER : 10131646
Patrimoine canadien
15, rue Eddy, 2^e étage (15-2-C)
Gatineau (Québec) K1A 0M5
A/S : Line Séguin

INFORMATION SUR LES POLITIQUES :

- Exceptions applicables aux appels d'offres en vertu du Règlement sur les marchés de l'État (RME) (article 6d) : les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ou une seule entreprise (propriété intellectuelle sur les acquis).
- Ce projet est assujéti aux accords commerciaux suivants :
 - Accord sur le commerce intérieur
 - Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili
 - Accord de libre-échange entre le Canada et la Colombie
 - Accord de libre-échange entre le Canada et le Panama
 - Accord de libre-échange entre le Canada et le Pérou
 - Accord sur le libre-échange nord-américain
 - Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce